



FONCTIONNAIRES

Combien a-t-on perdu depuis 12 ans (cat. A, B et C) ?



Perte mensuelle de pouvoir d'achat depuis le 1er juillet 2010 (salaire de mars 2022 / salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation) : 3 doc. FNEE-CGT - Lettre économique du Pôle éco confédéral CGT, avril 2022

En vingt ans (entre 1991 et 2021), la valeur du point d'indice a perdu 17 % par rapport à l'Indice des prix à la consommation ; le « pouvoir d'achat » du point d'indice a donc diminué de 17 %.
La CGT revendique l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 12 ans.

Évolution des prix depuis le 30/06/2010 : 15,15 % (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : 1,20 %

Les documents suivants illustrent la perte mensuelle subie depuis 2010 pour un agent au dernier échelon de son grade en comparant son salaire indiciaire brut en mars 2022 et son salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation.

(Valeur du point d'indice au 1er juillet 2010 : 4,6303 € et Valeur du point d'indice depuis le 1er février 2017 : 4,6860 €)

..... Grille type catégorie C – Mars 2022 (Cliquer sur l'image pour agrandir)

Pour l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 12 ans

Évolution des prix depuis le 30/06/2010 : **15,15 %** (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : **1,20 %**

Perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} juillet 2010

Grille type catégorie C – Mars 2022



	valeur mensuelle du point d'indice	Valeur mensuelle du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	C1 Adjoint administratif Adjoint technique Agent d'exploitation Syndic Gens de Mer	C2 Adjoint Principal de 2ème classe Dessinateur Expert technique	C3 Principal de 1ère classe Dessinateur en chef Expert tech. principal
échelon de fin de grade			11 ^{ème}	12 ^{ème}	10 ^{ème}
indice brut			432	486	558
indice majoré			382	420	473
salaire indiciaire brut	4,69		1 790 €	1 968 €	2 216 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		5,33	2 037 €	2 239 €	2 522 €
Perte mensuelle		2,44 %	- 247 €	- 271 €	- 305 €

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4,6303 €
Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} février 2017 : 4,6860 €

<https://equipementcgt.fr>

..... Grille type catégorie B – Mars 2022 (Cliquer sur l'image pour agrandir)

Pour l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 12 ans

Évolution des prix depuis le 30/06/2010 : **15,15 %** (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : **1,20 %**

Perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} juillet 2010

Grille type catégorie B – Mars 2022



	valeur mensuelle du point d'indice	Valeur mensuelle du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	B1 SACDD Cl. Normale Tech. Sup. DD Tech. Environnement IPCSR 3 ^{ème} classe	B2 SACDD Classe Sup. Tech. Sup. Pal DD Tech. Sup. Environn. IPCSR 2 ^{ème} classe	B3 SACDD Classe Ex. Tech. Sup. en Chef Chef Tech. Environn. IPCSR 1 ^{ère} classe
échelon de fin de grade			13 ^{ème}	13 ^{ème}	11 ^{ème}
indice brut			597	638	707
indice majoré			503	534	587
salaire indiciaire brut	4,69		2 357 €	2 502 €	2 751 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		5,33	2 682 €	2 847 €	3 130 €
Perte mensuelle		2,44 %	- 325 €	- 345 €	- 379 €

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4,6303 €
Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} février 2017 : 4,6860 €

<https://equipementcgt.fr>

..... Grille type catégorie A – Mars 2022 (Cliquer sur l'image pour agrandir)

**Pour l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice
et le rattrapage des pertes accumulées depuis 12 ans**

Évolution des prix depuis le 30/06/2010 : **15,15 %** (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : **1,20 %**

Perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} juillet 2010

Grille type catégorie A – Mars 2022



	valeur mensuelle du point d'indice	Valeur mensuelle du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	A1 Attaché d'administration	A2 Attaché d'administration Principal	A3 Attaché d'administration Hors Classe
échelon de fin de grade			11 ^{ème}	10 ^{ème}	Échelon spécial
indice brut			821	1016	HEA3
indice majoré			673	821	972
salaire indiciaire brut	4,69		3 154 €	3 847 €	4 555 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		5,33	3 588€	4 377 €	5 182 €
Perte mensuelle		2,44 %	- 434 €	- 530 €	- 628 €

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4,6303 €

Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} février 2017 : 4,6860 €

<https://equipementcgt.fr>

SOURCES :

- Perte actualisée du pouvoir d'achat (Mars 2022) : extrait corrigé du document UFSE CGT publié le 20 avril 2022
- Grilles de salaire type A, B et C au 1er janvier 2022
- Correspondance entre indices bruts et majorés ([Annexe \(Barème A\) en vigueur depuis le 1er avril 2021](#) du Décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique modifié par Décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé)